

TERMES DES COURS DE JUSTICE

DANS LA

PROVINCE DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE

DISTRICT D'ARTHABASKA.

La Cour Supérieure se tient à Arthabaskaville, du 18 au 21 de chaque mois ; Juillet et Août exceptés ;
Barwis & Théroux, protonotaire conjoints.
A. Quesnel, shérif.

DISTRICT DE BEAUCE.

La Cour siège à St-Joseph de Beauce, du 13 au 19 des mois de Mars, Juin et Novembre ;
Z. Vézina, protonotaire.

DISTRICT DE BEAUHARNOIS.

La Cour se tient à Beauharnois, du 23 au 28 des mois de Février, Mai, Septembre et Décembre ;
P. C. Duranceau, C. R., protonotaire.
Philémon Laberge, shérif.

DISTRICT DE BEDFORD.

La Cour siège du 20 au 26 des mois de Janvier, Mars, Mai, Septembre et Novembre ;
Hall & Léonard, protonotaire conjoints.
C. S. Cotton, shérif.

DISTRICT DE CHICOUTIMI.

La Cour siège à Chicoutimi, du 17 au 21 de Janvier, du 3 au 7 Juin, du 13 au 19 Octobre ;
F. X. Gosselin, protonotaire.
O. Bossé, shérif.

DISTRICT DE GASPÉ.

La Cour siège à Percé, du 28 Janvier au 3 Février, du 1er au 7 Juin, du 21 au 26 Octobre ;
F. X. Lavoie, protonotaire.
James T. Tuzo, shérif.